

Noctule commune

***Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)**

Protégée

Annexe IV Directive Habitats/Faune/Flore

Liste Rouge France : NT

Liste Rouge Auvergne : NT



Ecologie et conservation

Très grande chauve-souris, la Noctule commune intimement liée à la forêt utilise principalement les gîtes arboricoles (trous de pics, insertions de branches, arbres morts,...). Elle chasse surtout ses proies dans la canopée.

Elle peut réaliser de très grands déplacements et utilise les grands bassins versants pour se repérer. En Auvergne, la rivière Allier semble être une composante très attractive pour la Noctule commune.

Répartition globale

La Noctule commune peut être rencontrée à travers toute l'Europe, et jusqu'en Asie mineure.

Répartition régionale



L'Allier enregistre les plus fortes densités de colonies et de contacts pour cette espèce. Elle est très présente le long de la rivière Allier jusqu'en Haute-Loire et plus rare dans le Cantal.

Résultat lors de l'étude :

La Noctule commune est très bien représentée sur le site et l'activité globale enregistrée pour cette espèce lors de l'étude est remarquable. La frange Nord de l'Allier et les grands axes alluviaux restent des secteurs forts pour cette espèce de haut-vol. L'espèce a été contactée sur toutes les stations à l'exception du « parc arboré ». L'axe Aumance doit être un repère du paysage majeur pour cette espèce.

